



**MAIRIE DE LHERM**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Garonne

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2022

**Date de la convocation** : 6 avril 2022

**Étaient présents :**

MM. PASIAN, BOYE, BRUSTON, PEYRON, MICLO, MERCI, EXPOSITO, GIL, GAURIER, SACAREAU, GAULARD, MORO, RABARIJAONA, LESCAUT, BOULP, PHI-VAN-NAM, MOREAU, SABATHIE, VERGNHES, SOBIERAJEWICZ, TURPIN, GIRARD,

**Ont donné procuration :**

Mme NOUNIS à Mme PEYRON  
M. CAUQUIL à Mme PHI-VAN-NAM  
Mme MIRASSOU à Mme MERCI  
Mme PUJOL à Mme SOBIERAJEWICZ

**Absent excusé** : M. COMORETTO

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Procurations : 4  
Votants : 26

**Secrétaire :**

Mme Catherine MERCI est élue secrétaire de la séance.

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.  
La séance est ouverte à 20 heures 35.**

Monsieur le maire signale qu'il ne met pas aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2022, tenu cinq jours plus tôt, car il n'est pas encore rédigé. Il sera soumis à approbation lors de la prochaine séance qui aura lieu au mois de mai. Deux procès-verbaux seront alors soumis à l'approbation du Conseil municipal : ceux des 7 et 12 avril 2022.

Monsieur le maire présente l'ordre du jour. Le premier point qui sera soumis à délibération, concerne l'autorisation de la restauration de la Croix du chemin de l'archiprêtré par un groupe de citoyens. Il donne lieu ce soir à une présence nombreuse de citoyens lhermois qui sont impliqués dans ce projet ou intéressés par la restauration du petit patrimoine bâti de la commune.

M. le maire indique qu'il va leur donner la parole et suspendre la séance du Conseil municipal. Il explique que dans le règlement intérieur du Conseil municipal qui a été adopté le 10 décembre 2020, il a été prévu la possibilité pour un groupe citoyen d'intervenir en Conseil municipal afin de présenter un projet ou de poser une question à débattre. Ce projet relève donc, tout à fait de ce cadre. Plutôt que de proposer une intervention en fin de séance, qui se prolonge parfois tard dans la soirée, il est plus opportun de leur donner la parole en début de séance, pendant 30 minutes environ. Ensuite, la suspension de séance sera levée et l'ordre du jour reprendra son cours.

La séance est suspendue pour laisser la parole à M. Gérard VERGER, qui présente le projet citoyen de restauration de la Croix du chemin de l'Archiprêtré.

*La parole est cédée aux citoyens pendant 30 minutes.*

Après avoir remercié M. VERGER et le groupe de citoyens impliqués, M. le maire lève la suspension de séance. Le Conseil municipal reprend son cours normal.

### **1 - Autorisation de dépose et restauration de la Croix du chemin de l'archiprêtré par un groupe de citoyens**

Suite à la présentation de M. VERGER, M. le maire félicite les citoyens impliqués dans ce projet et soucieux de réhabiliter le patrimoine communal. Il propose d'autoriser d'une part la dépose de la Croix ainsi que sa rénovation, avant d'envisager son installation sur son édifice bâti, au même endroit, rue de l'Archiprêtré. Il propose également une participation de la commune de 300 euros environ pour l'achat du vitrail qui sera utilisé dans la restauration de cet élément architectural.

→ Après en avoir délibéré, le projet de restauration est **adopté à l'unanimité** par le Conseil municipal. Le Conseil municipal autorise la dépose de la croix cassée, son transport, sa restauration dans un atelier situé en Vendée et enfin son installation sur le piédestal rénové et nettoyé par le groupe de citoyens.

Monsieur le maire informe qu'il envisage également d'organiser un petit événement festif pour inaugurer ce chantier citoyen. Il remercie tous les participants qui peuvent s'ils le souhaitent rester pour assister au déroulement de la séance.

### **2 - Affectation des résultats du compte administratif 2021 sur le budget communal 2022**

Après avoir rappelé les résultats du compte administratif du budget communal 2021 votés en séance du Conseil municipal du 7 avril 2021, monsieur le maire propose d'affecter les résultats de la section de fonctionnement 2021 au budget 2022 comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE	
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
411 636.47	356 812.81
Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2021 au budget 2022	
En investissement	En fonctionnement
150 000.00 €	2062.81 €

→ Après les explications et la présentation de ce résultat et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'approuver l'affectation du résultat 2021 au budget 2022 tel que proposé par le maire, soit :

Compte 1068 – Section Investissement : + 150 000 €

Compte 002 – Section de Fonctionnement : + 206 812.81 €

### **3 - Taux des taxes locales 2022**

M. le maire précise que l'investissement 2022 est important, et même inédit par son ampleur, avec 1 800 000 euros de projets à financer. La fiscalité communale est inférieure de 25% à la moyenne de la strate. Avec une fiscalité relativement faible et une commune qui a de plus en plus de besoins, il propose de réactualiser le taux de foncier bâti en ajoutant un point à son pourcentage et d'appliquer également la même hausse au taux de foncier non bâti, en le passant ainsi à 73,94%. Ce dernier impôt rapporte peu à la commune, avec environ 30 000 euros de recettes.

Les augmentations des taux de foncier bâti et non bâti vont uniquement impacter les propriétaires puisque la taxe d'habitation est amenée à disparaître totalement en 2023.

Mme SOBIERAJEWICZ intervient pour préciser qu'il y aura une augmentation des bases décidée par l'État. M. le maire confirme que l'État va revaloriser les bases locatives qui entre dans le calcul de la fiscalité locale. Au vu de l'augmentation de l'énergie, de l'essence, des difficultés financières, est-il nécessaire cette année de faire cette augmentation ?

M. le maire répond que la commune doit également supporter une hausse importante de sa facture d'énergie et précise que son budget tient compte de cette forte hausse des énergies. L'augmentation de l'électricité et du gaz a déjà commencé et s'amplifie. On s'attend à 43 % d'augmentation de l'électricité en 2022 et le bois déchiqueté va suivre cette tendance.

M. BRUSTON précise qu'il y a déjà 11 % de hausse prévue fin avril compte tenu du prix de transport.

M. le maire précise qu'en effet le bois plaquette qui vient du Gers est transporté par poids lourd. Il indique qu'il y aura nécessaire une pression qui va s'exercer sur les autres énergies telles le bois.

Il y a aussi l'augmentation du point d'indice des agents prévue prochainement, qu'il faudra financer par le budget communal. Les syndicats réclament 3% d'augmentation qui s'appliqueront à la *ligne Traitements et salaires* du budget communal.

Nous avons une commune bien dotée en équipements ou bâtiments mais on s'aperçoit qu'ils sont devenus vétustes, sont énergivores et ont besoin de beaucoup d'entretien. De même notre espace public, nos routes et nos trottoirs sont eux aussi vieillissants et en mauvais état. Si on reste avec cette fiscalité particulièrement faible cela va être compliqué d'assurer cet entretien minimum indispensable. Dans les mandats précédents il y a eu quelques hausses mais la fiscalité était restée toutefois très basse. Notre taxe d'habitation maintenue excessivement faible est désormais compensée de manière identique et l'excédent entre la compensation issue de la part du Foncier Départemental et notre Taxe d'Habitation est reversée à l'État.

M. le maire ne pense pas que la commune puisse rester avec la fiscalité d'une commune de 2000 habitants. De plus, l'étude financière de l'ATD, effectuée en 2020, préconise d'appliquer une augmentation des taux de 5% globalement sur le mandat pour générer des recettes supplémentaires. M. le maire précise qu'il s'était engagé à rester en deçà de la moyenne de la strate et maintiendra cet engagement de campagne. Depuis 2017, la commune enregistre une érosion significative de ses ressources avec un effet ciseau d'ores et déjà enclenché comme déjà démontré lors du Débat d'orientation Budgétaire. Il existe donc deux alternatives pour enrayer cet effet ciseau :

- soit on diminue les dépenses d'investissement et on en fait moins, mais notre patrimoine poursuivra son déclin
- soit on est ambitieux et on considère que 1 point de hausse de fiscalité supplémentaire qui viendra en supplément de la revalorisation des bases, permettra d'augmenter nos marges de manœuvre, et de mettre en œuvre la transition énergétique indispensable.

La commune a par ailleurs d'importants besoins et l'embauche d'un policier municipal est également très attendue.

Mme SOBIERAJEWICZ pense que ce n'est pas vraiment la bonne année car l'ensemble des citoyens ont vécu une année difficile. Certaines communes ont même donné des chèques énergies aux habitants.

M. le maire ajoute qu'en effet, on vit des moments compliqués et qu'il y a des gens qui n'ont pas beaucoup de ressources et qui sont frappés par cette hausse de l'énergie. Il rappelle que le taux que l'on modifie, le foncier bâti, vient impacter uniquement les propriétaires. Certes, eux aussi peuvent avoir des difficultés financières et subissent la hausse de l'énergie. Il précise que les locataires ne sont toutefois pas concernés par cette augmentation puisque la taxe d'habitation est en voie de disparition.

Il demande si d'autres élus veulent s'exprimer sur ce sujet important pour le futur de la commune :

M. GAURIER indique que l'État et la Communauté des communes ont augmenté leurs bases ou taux et qu'en proposant une augmentation de seulement 1 point on montre que l'équipe municipale est consciente des difficultés et incertitudes du futur et qu'elle se soucie d'augmenter le moins possible la fiscalité des lhermois.

M. SABATHIE précise que ce n'est pas 1% d'augmentation mais 1 point qui sont ajouté au taux du Foncier Bâti. M. GAURIER en convient.

M. le maire complète en indiquant que la taxe inondation GEMAPI (gestion de l'eau et des milieux aquatiques) va rajouter 2 ou 3 euros par foyer. La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, CFE) qui sert à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, compétences récemment transférées par l'État.

Mme SOBIERAJEWICZ indique que des personnes âgées, qui sont propriétaires et qui ont le minimum vieillesse, vont être touchées par cette augmentation. Les gens dans le besoin ne sont pas uniquement des locataires.

M. le maire convient qu'il y a certes des propriétaires qui peuvent également avoir des difficultés. Il précise également que les locataires, qui n'ont pas toujours les moyens d'accéder à la propriété, ne seront pas concernés par cette augmentation.

M. le maire précise qu'il serait d'ailleurs plus favorable à un impôt à large assiette, qui touche l'ensemble des citoyens que la suppression de la taxe d'habitation était une erreur. Désormais, dès 2023, les propriétaires seront les seuls contributeurs au fonctionnement de la commune ou de la Communauté de communes. Pourtant, tous les citoyens utilisent les services et équipements de la commune. Par ailleurs, il lui semble que certains citoyens se sentent ainsi moins concernés par les décisions municipales.

M. BRUSTON indique que la taxe d'habitation est faible et qu'il n'y a pas eu pas d'augmentation depuis longtemps. On n'a pas de fiscalité propre pour la commune et donc pas de possibilité d'augmenter notre financement. Cette taxe est bloquée à un taux faible depuis très longtemps.

M. le maire complète en expliquant que le taux de Taxe d'Habitation encore en vigueur pour quelques foyers aisés ou les maisons secondaires, est trompeur puisqu'il est de 13,97 % mais du fait de l'abattement des bases sur les 120 premiers m2, on peut estimer qu'il est à 10% environ.

Il ajoute qu'il y a aussi le financement de la ligne LGV qui via la colonne taxe spéciale de l'état, devrait rajouter quelques euros pour financer la venue de la ligne TGV à Toulouse. Seules les communautés de communes qui seront favorablement influencées par l'utilisation du TGV devraient être concernées, ce qui est le cas de Cœur de Garonne.

Le Maire propose donc les nouveaux taux pour 2022.

TAXES	TAUX
Taxe d'Habitation	13.97%
Taxe sur le Foncier Bâti	41.61%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	73.94%

→ *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte les taux proposés.*

*Contre : 2 (SOBIERAJEWICZ, PUJOL)*

*Abstentions : 5 (GAULARD, SABATHIÉ, VERGNHES, TURPIN, GIRARD)*

M. GAULARD prend la parole pour expliquer son abstention. N'étant pas propriétaire, il lui paraît normal de ne pas participer à ce vote, néanmoins il approuve la nécessité de cette augmentation.

#### **4 - Budget Primitif 2022**

En préambule, M. le maire présente au Conseil, un état récapitulatif des indemnités perçues par chaque élu au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en 2021 comme le prévoit la loi Engagement et Proximité de 2019. Il détaille les indemnités qui s'affichent concernant notamment les mandats de maire et de vice-président de la communauté des communes mais aussi celles d'un élu qui siège comme Vice-Président au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch qui s'ajoute à son mandat municipal. Il y a aussi des remboursements de frais d'abonnement Zoom et une avance pour des petites courses alimentaires effectuées dans le cadre du CCAS.

Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux ou communautaires avant l'examen du budget de la commune ou de l'EPCI.

Elu	Montant brut	remboursement de frais
PASIAN Frédéric	31 760.76 €	
BOYÉ Brigitte	8 419.68 €	
BRUSTON Joël	8 419.68 €	167.88 €
PEYRON Sandrine	8 419.68 €	
MICLO Olivier	8 419.68 €	
MERCI Catherine	8 419.68 €	22.90 €
EXPOSITO Christophe	8 419.68 €	
NOUNIS Anne-Marie	8 419.68 €	
COMORETTO Christophe	8 419.68 €	
GAULARD Olivier	2 296.20 €	
MORO Sébastien	2 296.20 €	
BOULP Lauriane	7 808.28 €	
PHI-VAN-NAM Meï-Ling	2 296.20 €	
MOREAU Sophie	2 296.20 €	

La présentation de l'état récapitulatif ne donne lieu ni à débat ni à délibération.

M. le maire présente les propositions de subventions pour les associations dans le cadre du budget. Il rappelle que chaque subvention donne lieu à un vote et précise que si des élus sont membres du bureau d'une association, ils ne doivent pas prendre part au vote, pour éviter tout conflit d'intérêt.

Il donne la parole à Mme PHI-VAN-NAM qui signale que cette année il y a eu moins de demandes de subventions. Elle précise que le comité des fêtes est actuellement inactif et qu'il n'a pas présenté de dossier. Par ailleurs, le dossier administratif de cette association, déposé en Préfecture, n'est pas à jour. Certaines associations ont demandé plus que l'an dernier. La commission s'est réunie pour en discuter. Pour l'ASL Foot il a été décidé, afin de les encourager, de leur octroyer le montant sollicité car l'association n'a pas facturé les licences aux adhérents de l'année 2021, en raison de la pandémie de Covid.

Mme PHI-VAN-NAM se félicite de la création de nouveaux clubs tels le Lherm Boxing Club qui fonctionne plutôt bien, avec une trentaine d'adhérents. Ils ont été soutenus par la mairie pour leur installation et la mise en place d'équipements adaptés. Cela a occasionné des frais pour la commune et la réservation de nouveaux créneaux horaires dans la salle polyvalente déjà très occupée.

M. le maire précise que l'ALAC n'avait pas présenté de dossier pensant qu'il fallait qu'elle ait organisé son assemblée générale au préalable. Mme PHI-VAN-NAM a expliqué que l'assemblée générale permettait uniquement de débloquent les fonds. Leur demande tardive a par conséquent été prise en compte au moment de l'instruction des demandes. M. le maire et Mme PHI-VAN-NAM ont tenu à corriger cette anomalie en allouant une subvention à l'ALAC.

Mme PHI-VAN-NAM précise que les associations d'assistantes maternelles, les P'tites Bouilles et Fripouilles, sont également encouragées.

Associations	SUBVENTIONS Proposées 2022	Ne prend pas part au vote	Votes
Ainsi danse	700.00 €		Unanimité
ALAC	200.00 €		Unanimité
AMK	800.00 €		Unanimité
Boutik Ô Communs	500.00 €		Unanimité
Lherm Boxing Club	800.00 €		Unanimité

Cheveux d'Argent	350.00 €		Unanimité
Collège ASS Sportive	350.00 €		Unanimité
ASL Foot	7 500.00 €	Mme PUJOL	Unanimité
Fripouilles	200.00 €		Unanimité
Groupe Vocal	500.00 €		Unanimité
Jardins du Riou Tort	200.00 €		Unanimité
Guidon Lhermois	650.00 €		Unanimité
Lherminots	2 000.00 €		Unanimité
MJC	18 400.00 €	Mme PEYRON	Unanimité
Pétanque	1 000.00 €	M. TURPIN	Unanimité
P'tites Bouilles	200.00 €		Unanimité
Saves Patrimoine	200.00 €		Unanimité
Tennis	2 200.00 €		Unanimité
Coopérative collective Élémentaire	5 300.00 €		Unanimité
Coopérative collective Maternelle	3 180.00 €		Unanimité

M. le maire met aux voix ces demandes une à une et précise que cela représente un montant total de 36 050 euros.

→ *Le Conseil vote à l'unanimité chaque subvention, sauf les élus ne prenant pas part au vote.*

M. la maire présente le budget primitif communal 2022 et donne la parole à Mme PEYRON.

Elle détaille les principaux chiffres à savoir :

- les charges à caractère général où il est prévu 60 000 euros en plus, liés à l'augmentation des prix de l'énergie et de l'inflation appliquée sur l'ensemble du poste

- sur le *chapitre 012 charges de personnel*, il y a 50 000 euros en plus pour prévoir l'augmentation de l'indice minimum pour certains agents depuis début janvier, la bonification pour les agents de catégorie C, l'augmentation également du point d'indice début juillet suite aux annonces des candidats à la présidentielle, la création d'un poste de policier municipal, un remaniement au service administratif encore à l'étude, un renforcement au service restauration et un remplacement pour les agents qui sont en longue maladie ou en maternité.

Ce poste augmente donc aussi de manière conséquente.

- sur le *chapitre 65 Autres charges de gestion courante*, il est prévu 20 000 euros en plus lié à l'augmentation des contributions au SDEGH et une augmentation des subventions aux associations.

M. le maire explique que l'augmentation au SDEGH est lié à la rénovation de l'éclairage public en cours.

Mme PEYRON poursuit :

- sur le *poste 67 Charges exceptionnelles*, il y a moins 90 000 euros car le transfert du budget assainissement a été effectué l'année précédente.

Elle énonce alors tous les chiffres de la section de fonctionnement pour les dépenses, chapitre par chapitre.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT -

Dépenses	BP 2022
011 - Charges à caractère général	656 900.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 100 750.00
014 - Atténuations de produits	370 559.00
022 - Dépenses imprévues	96 087.31
023 - Virement à la section d'investissement	50 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 820.95
65 - Autres charges de gestion courante	198 090.00
66 - Charges financières	55 382.55
67 - Charges exceptionnelles	21 500.00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	5 000.00
<b>Total général</b>	<b>2 610 089.81</b>

Le montant général est donc de 2 610 089.81 euros. Mme PEYRON demande si le Conseil veut voter avant de présenter les recettes.

Mme SOBIERAJEWICZ demande si le montant du salaire de l'agent qui était sur le poste d'attaché principal a été supprimé des charges de personnel.

M. le maire précise que le poste n'est pas fermé et que le montant de ce salaire est toujours dans le budget.

Mme SOBIERAJEWICZ souhaite des explications sur le remaniement du personnel évoqué.

Mme PEYRON explique que c'est en cours d'étude et qu'on en reparlera lors d'un prochain Conseil municipal.

M. le maire explique qu'il manque quelqu'un au service administratif et qu'il y a une charge de travail conséquente dans tous les services. Il précise également que le montant du chapitre 12 n'a pas été modifié, malgré la sanction disciplinaire qu'il a été dans l'obligation de prendre. Ainsi, le salaire de l'agent sanctionné figure toujours dans le budget. Ce chapitre tient compte de l'embauche prévue d'un policier municipal.

Dès que le budget sera acté, une annonce sera lancée pour tenter une troisième fois de procéder à ce recrutement.

Mme SOBIERAJEWICZ précise qu'en effet le recrutement sur ce poste est compliqué et demande s'il y a une stratégie pour relancer cette recherche.

M. le maire confirme que beaucoup de communes recherchent des policiers. Il en manque 5000 et il espère que l'État a fait le nécessaire pour former plus de policiers municipaux. Il annonce qu'il va relancer ce recrutement mais qu'en cas de nouvel échec nous pourrions aussi envisager l'embauche d'un ASVP qui pourrait remplir des missions proches de la fonction de policier. Il est enfin possible de recruter un agent non formé, mais sa formation nécessiterait entre 3 et 6 mois, période pendant laquelle il serait néanmoins payé par la commune sans être présent à son poste.

Mme SOBIERAJEWICZ demande si on a pensé à revaloriser ce poste. Elle indique qu'idéalement il faudrait recruter deux policiers.

M. le maire confirme que le montant du salaire a été augmenté de 200 euros nets mais cela sera peut-être insuffisant. On a du mal à concurrencer les grosses villes qui offrent des conditions de travail plus favorables, de meilleurs salaires, divers avantages et proposent souvent le port d'arme. Dans un premier temps, la commune ne souhaite pas armer les policiers car cela nécessite une remise à jour régulière des

compétences et du matériel chaque année et cela a un coût supplémentaire en fonctionnement. Le policier pourra néanmoins être armé avec des bombes lacrymogènes ou une matraque.

Mme SOBIERAJEWICZ rapporte les propos de Mme VERGNHES qui propose de prendre un chasseur pour pourvoir ce poste.

M. SABATHIÉ évoque plus sérieusement le projet envisagé de partager le poste avec une autre commune. M. le maire n'en a pas encore évoqué cette idée avec le maire de Berat mais il l'a fait avec le maire de St Hilaire qui envisage également une embauche en commun avec Lavernose-Lacasse. Il n'y a pas de retour pour l'instant mais le Conseil convient que partager un policier sur trois communes n'est pas une solution envisageable.

M. le maire complète en indiquant que le seul candidat qui avait été retenu en décembre 2020, avait initialement donné son accord avant de se rétracter au dernier moment, certainement en raison d'un salaire jugé trop faible.

→ *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver la section de fonctionnement du budget primitif 2022 pour un total de dépenses de 2 610 089.81€*  
*Abstentions : 3 (SOBIERAJEWICZ, PUJOL, VERGNHES)*

Mme PEYRON présente les chapitres des recettes de fonctionnement :

- le poste 002 Report du résultat du fonctionnement 2021
- le poste 013 Remboursement des arrêts maladies des agents
- le poste 042 Travaux en régie
- le poste 70 où le montant prévu est plus faible en raison de la mise en œuvre du repas à 1 euros à la cantine scolaire. L'État compense ce tarif via le versement d'une subvention dans le chapitre subvention.
- le poste 73 prévoit les augmentations évoquées précédemment
- le poste 74 est en évolution par rapport à l'année précédente
- le poste 75 autres produits de gestion courante
- le poste 76 produits financiers

Le total des recettes et donc de 2 610 089.81 euros.

<b>Recettes</b>	<b>BP 2022</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	206 812.81
013 - Atténuations de charges	30 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500.00
70 - Produits des services, ventes diverses	134 800.00
73 - Impôts et taxes	1 383 000.00
74 - Dotations, subventions et participations	825 177.00
75 - Autres produits de gestion courante	18 300.00
76 - Produits financiers	4 500.00
77 - Produits exceptionnels	0.00
<b>Total général</b>	<b>2 610 089.81</b>

→ *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 pour un total de dépenses de 2 610 089.81€*  
*Abstentions : 4 (SOBIERAJEWICZ, PUJOL, SABATHIÉ, VERGNHES)*

M. le maire revient sur la hausse de fiscalité approuvée par le Conseil en indiquant qu'il était également judicieux d'augmenter de 1 point les impôts afin de maintenir le coefficient pression fiscale comparable à celui de la strate et rester ainsi éligible aux dotations de solidarité rurale ou péréquation et éviter qu'elles diminuent. En effet, il rappelle que le coefficient de pression fiscale entre dans le calcul de ces dotations. Lorsque le taux de pression fiscale est inférieur à 1 (quand la



commune n'appelle pas assez d'impôts), ces dotations supplémentaires diminuent également. Ce taux de pression fiscale doit donc être surveillé car l'Etat considère qu'une commune qui n'exerce pas une certaine pression fiscale n'a pas besoin d'être aidée, estimant qu'elle n'a pas besoin de recettes supplémentaires.

M. le maire donne la parole à Mme PEYRON pour présenter la section d'investissement et précise que les chiffres ont été vus en détail lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Mme PEYRON présente les principaux montants :

Sur les aménagements Voirie Réseau il est prévu 469 200 euros

- Radars pédagogiques 3 200 euros
- Signalétique voirie 16 000 euros
- Urbanisation rd43b 450 000 euros

M. EXPOSITO présente le projet d'urbanisation de la RD43b. Les travaux devraient commencer le 1<sup>er</sup> semestre 2022 et se terminer fin 2023. Il y a un enterrement des réseaux électriques et de télécommunication ainsi que la réfection de la canalisation du syndicat des eaux. Il y aura peut-être une fermeture de la route sur une journée. M. MORO précise qu'il est prévu de profiter des vacances scolaires pour impacter le moins possible la circulation sur cet axe important.

M. le maire informe que les plus gros projets concernent les bâtiments communaux soit 984 757.14 euros. Les montants les plus importants sont affectés à la salle polyvalente soit 606 500 euros et les travaux de l'église de pour 179 465.14 euros. Les travaux sur la toiture des bâtiments et la réfection de la halle sont également conséquents.

M. MICLO informe que les travaux de la halle commencent le 19 avril 2022.

M. BRUSTON indique que pour la rénovation de la halle, il y aura un décalage d'un mois environ pour la réception des travaux dû au problème d'approvisionnement des vitres et de l'aluminium. Le changement des façades vitrées se fera en septembre.

M. le maire continue la présentation des principaux postes d'investissements

- le budget participatif de 24 000 euros
- le cadre de vie de 41 200 euros avec des aménagements divers, étude du PLU, plantation d'arbres
- équipement divers de 61 684 euros avec la refonte du site internet, l'équipement divers pour les services techniques et l'achat d'un véhicule
- équipements sportifs et culturels de 138 000 euros, essentiellement l'aire de jeux, le city stade et la rénovation de l'existant
- le budget scolaire de 95 500 euros, l'étude AMO pour le réaménagement futur de l'école, achat d'une autolaveuse, de l'informatique, du mobilier en renouvellement et en prévision d'une ouverture d'une classe en élémentaire et le solde des travaux pour le marché du restaurant scolaire.

Le total général est de 1 815 084 euros.

<b>Aménagement voirie - réseaux</b>	<b>469 200.00</b>	<b>Equipements divers</b>	<b>61 684.00</b>
Radars pédagogiques	3 200.00	Charte graphique	1 188.00
Signalétique voirie	16 000.00	Renouvellement informatique équipement	11 800.00
Urbanisation rd43b - déplacement poteau incendie SIECT	450 000.00	Equipement divers Services techniques	2 500.00
		Site internet refonte	18 000.00
<b>Bâtiments</b>	<b>984 757.14</b>	Tarière	1 696.00
Alarme et vidéoprotection	17 900.00	Tondeuse thermique	2 500.00
Cuisine salle 3 <sup>e</sup> âge	10 000.00	Véhicule ST	24 000.00
Etude géothermie bâtiments mairie	8 600.00	<b>Equipements sportifs et culturels</b>	<b>138 000.00</b>
Halle rénovation	115 000.00	Aire de jeux	78 000.00
Rénovation salle polyvalente travaux	606 500.00	City stade	49 500.00
Toitures bâtiments communaux - remise en état	21 000.00	Filets terrain de tennis	1 500.00
Toitures bâtiments communaux -sécurisation	21 000.00	Housse tapis dojo	4 000.00
Travaux divers plomberie	2 500.00	Rénovation aire de jeux pré Cahuzac	3 500.00
Travaux église	179 465.14	Rénovation city stade	1 500.00
Travaux électriques sur bâtiments	3 000.00	<b>Scolaire</b>	<b>95 500.00</b>
<b>Budget participatif</b>	<b>24 000.00</b>	AMO aménagement école	58 500.00
Budget participatif	24 000.00	Autolaveuse école	6 700.00
<b>Cadre de vie</b>	<b>41 200.00</b>	Informatique socle numérique 2021	5 500.00
Aménagement divers	20 000.00	Mobilier scolaire renouvellement	5 800.00
Aménagement jardins partagés	12 000.00	Renouvellement informatique équipement	7 000.00
Etude modification simplifiée du PLU	8 000.00	Solde travaux marché restaurant scolaire	10 000.00
Plantation arbres divers	1 200.00	Travaux alarme et vidéoprotection école	2 000.00
		<b>Total général</b>	<b>1 815 084.00</b>

Mme PEYRON présente les dépenses de la section d'investissement qui résume tout ce qui a été évoqué précédemment et auquel on ajoute les dépenses imprévues de 58 693.42 pour équilibrer le budget.

- le chapitre 040 concerne les travaux en régie de 7500 euros

- le chapitre 10 Dotations qui représente un remboursement de la TLE (taxe locale d'équipement) de 217 euros  
 - du chapitre 20 à 23 c'est la répartition que l'on a vue précédemment.  
 Le total des dépenses est de 2 091 994.42 euros. M. le maire met aux voix le vote des dépenses d'investissements.

➔ *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver les dépenses de la section investissements du budget primitif 2022 pour un total de dépenses de 2 091 994.42 €  
 Abstentions : 3 (SOBIERAJEWICZ, PUJOL, VERGNHES)*

Mme PEYRON présente les recettes de la section d'investissements :

- le solde reporté de 411 636.47 euros
- le virement de la section de fonctionnement
- les produits de cessions pour 115 020 euros
- les opérations d'ordre de transfert entre sections pour 55 820.95 euros
- les dotations, fonds divers et réserves pour 295 000 euros
- les subventions pour les projets d'investissement pour 460 000 euros
- les emprunts et dettes assimilées pour 700 000 euros
- les autres immobilisations financières pour 4 517 euros

Le total des recettes est de 2 091 994.42 euros

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2022
001 - Solde d'investissement reporté	0.00
020 - Dépenses imprévues	58 693.42
040 - Opérations d'ordre entre sections	7 500.00
041 - Opérations patrimoniales	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	217.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00
20 - Immobilisations incorporelles	214 000.00
21 - Immobilisations corporelles	35 488.00
23 - Immobilisations en cours	31 896.00
27 - Autres immobilisations financières	0.00
OPERATIONS	1 744 200.00
<b>Total</b>	<b>2 091 994.42</b>

Recettes	BP 2022
001 - Solde d'investissement reporté	411 636.47
021 - Virement de la section de fonctionnement	50 000.00
024 - Produits de cessions	115 020.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 820.95
041 - Opérations patrimoniales	0.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	295 000.00
13 - Subventions d'investissement	460 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	700 000.00
27 - Autres immobilisations financières	4 517.00
<b>Total</b>	<b>2 091 994.42</b>

→ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver les recettes de la section investissements du budget primitif 2022 pour un total de dépenses de 2 091 994.42 €  
Abstentions : 3 (SOBIERAJEWICZ, PUJOL, VERGNHES)

## **5 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aire de jeux**

M. le maire présente le projet de l'aire de jeux pour enfants. Les structures étudiées et sélectionnées par le comité Petite enfance-Enfance-Jeunesse et choisies par les enfants du groupe scolaire René Cassin de notre village, apporteront un espace de jeux aux enfants, aux familles et aux assistantes maternelles. Elles seront adaptées aux enfants en situations de handicap. Le lieu de ce projet est idéalement choisi, proche du groupe scolaire René Cassin, du collège Flora Tristan et de la crèche Les Canailoux.

La société Loisirs Diffusion basée en Ariège, a transmis un devis d'un montant 64 303.60 € HT pour une aire de jeux inclusive et adaptée aux enfants de 6 mois à 12 ans. Une demande de subvention a été demandée au titre de la DETR ainsi qu'à la CAF le 15 décembre 2021. Nous proposons de faire cette même demande au Conseil Départemental dans le cadre des contrats de territoire.

Le maire met au voix cette demande de subvention.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- De réaliser une aire de jeux pour les jeunes enfants, pour un montant total de 64 303.60 € HT
- D'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

## **6 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour la sécurisation et de réfection des toitures**

M. le maire informe de la demande de subvention pour la sécurisation et la réfection des toitures. Il donne la parole à M. BRUSTON.

M. BRUSTON explique qu'il s'agit de la poursuite des travaux engagés sur l'église concernant la remise en état et la sécurisation des toitures. Sur la base des devis de l'entreprise, il s'agit de faire une demande de subvention pour pouvoir poursuivre ces travaux en 2022 et 2023, à parts égales. Il y a 14 bâtiments sur lesquels il s'agit de remise en état et sécurisation comme la halle ou la salle polyvalente ou seulement la sécurisation pour des toitures refaites récemment comme les anciens ateliers ou le restaurant scolaire. La réfection des toitures est nécessaire pour garantir le bon état général des bâtiments communaux.

M. le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de Territoire.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité**

- D'approuver la réalisation de travaux de sécurisation et de réfection des toitures pour effectuer leur entretien. Le montant total des travaux s'élève à 69 309.45€ HT.
- De déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du contrat de Territoire.

## **7 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'une autolaveuse**

M. le maire évoque la demande d'une subvention pour l'acquisition d'une autolaveuse. Afin d'améliorer les conditions de travail des agents du service entretien sur le groupe scolaire, il conviendrait d'acquérir une autolaveuse adaptée à l'agencement de l'école et aux agents qui la manipulent. Le montant de cette acquisition s'élève à 5 569.04 € HT.

Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- De réaliser l'acquisition d'une autolaveuse pour un montant de 5 569.04€ HT.
- D'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

## **10 - Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-23 du CGT**

Monsieur le maire fait part des décisions qu'il a pris sur des dépenses et les marchés publics :

- Bureau Véritas a été engagé pour un audit de conformité de la salle informatique de l'école où il y avait eu un départ d'incendie sur un ordinateur. Plusieurs ordinateurs ont connu des défaillances en très peu de temps. Malgré un contrôle d'un électricien qui n'a rien trouvé de défaillant, il convient de réaliser un diagnostic électrique plus poussé. En cas d'absence de défaut évident, il conviendra de mettre la salle sous écoute avec des analyseurs de réseaux afin de savoir ce qui peut détériorer le matériel informatique et vidéo. La somme prévue est de 1572 euros TTC.

- Le marché de Fleurissement été 2022 attribué à la SARL CLARC pour la somme de 3611.20 euros  
 - Les travaux sylvicoles attribués à l'ONF pour des plantations d'arbres et la sécurisation des branches dans le bois des Escoumes pour 3 380.82 euros  
 - Achat d'une tarière à MJ Motoculture pour 1 696.00 euros

- Les travaux de rénovation de la Halle  
 Lot 01 : Toiture - zinguerie entreprise PRATVIEL pour 75 380.00 euros  
 Lot 02 : Peinture entreprise SMF BARONCHELLI pour 14 764.90 euros  
 Lot 03 : Protection pigeons, devis en cours  
 Lot 04 : Dallage déclaré sans suite

M. MICLO précise que l'entreprise Pratviel est basée à Rieumes et que ses offres et ses solutions étaient très intéressantes. Elles ont été étudiées par la commission achat-travaux. Ils sont très investis et les travaux devraient très bien se passer.

- Les travaux de rénovation de la Salle Polyvalente  
 Lot 01 : COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE En cours  
 M. BRUSTON explique que l'offre est en cours d'analyse car il y a des problèmes de ventilation de la couverture. Il y a des avis différents selon le bureau de contrôle et le fournisseur.

Lot 02 : MENUISERIES ALUMINIUM - SERRURERIE entreprise Labastère pour 243 151 euros.  
 M. BRUSTON précise qu'il y a eu seulement deux offres et une seule entreprise est venue lors des négociations. Après négociation, elle a revu à la baisse de 30 000 euros.

M. BRUSTON indique que c'est la même entreprise que celle qui a travaillé sur le restaurant scolaire. Elle a été rachetée mais ce sont toujours les mêmes employés. Le prix était très bas par rapport aux autres entreprises mais après des mises au point techniques, le marché a été validé par la commission.

Lot 04 : ELECTRICITE - CFO / CFA Mabilat pour 7 630 euros  
 M. BRUSTON précise qu'il y a eu trois offres mais les prix étaient très proches et c'est cette société qui a été choisie.

Lot 05 : CVC (chauffage ventilation climatisation) entreprise Alibert et Fils pour 63 364,74 euros.  
 M. BRUSTON indique que c'est la seule offre que l'on a eu mais le prix était correct.  
 Cette entreprise est réactive et compétente.

Lot 06 : PEINTURES - NETTOYAGES SMF entreprise Baronchelli pour 7 936,82 euros

## **11 - Informations diverses**

M. BRUSTON présente le bilan de l'appel à projets. Il y a eu 6 projets proposés lors de la Crie le vendredi 1er avril. 35 personnes étaient présentes. La présentation de ces projets était de qualité.  
 Il présente les deux premiers projets :

- Atelier partagé qui consiste à permettre aux citoyens de venir réparer leurs objets et en construire. Il y aura des outils et un référent. Ils cherchent un local.
- Grafiteria projet de mise à disposition d'objets en état, petits meubles, vêtements en libre-service. Ce serait autogéré par les citoyens. Ils cherchent un local.

Mme BOULP présente deux autres projets :

- Ma cabane lhermoise éco responsable dans le centre de loisir. Cabane imaginée et montée par les enfants avec l'aide de bénévoles.
- La cours d'école en lien avec le projet de réaménagement du groupe scolaire. Comment arborer l'école, les mobiliers à acquérir, les jeux pour les deux écoles...

Mme BOYÉ présente également deux projets :

- La plantation d'arbres fruitiers. Tout d'abord une quinzaine d'arbres seront plantés vers le collège. L'idée est de travailler avec les enfants pour la pédagogie de l'arbre et pour la fabrication des panneaux descriptifs mais aussi avec l'association qui aiderait à installer des variétés anciennes. Il est prévu, par la suite, de faire un parcours botanique.
- Labo numérique porté par l'animateur de la MJC pour proposer des ateliers, des évènements autour de l'informatique et ouvert à des publics qui ne sont pas outillés.

M. BRUSTON explique que tous ces projets sont portés par des associations sauf les deux premiers qui doivent se monter en association. C'est une obligation car la municipalité ne peut pas verser de l'argent à des citoyens. Ils ont tous été contacté pour leur poser des questions et étudier leur dossier. Il y aura une rencontre le 23 mai pour finaliser les projets, voir les devis et étudier le côté financier puisqu'on doit rester dans le budget de 24 000 euros. Il y aura un vote du public 20 juin au 3 juillet 2022.

M. le maire informe qu'il y aura une réunion publique sur la tarification incitation des ordures ménagères à la salle des fêtes le 16 mai à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22h30.

**La secrétaire de séance,**  
Catherine MERCI



**Le maire,**  
Frédéric PASIAN

